

INTÉGRER LES IMPACTS DE LA LOI ELAN SUR LE LOGEMENT SOCIAL

Les nouveaux leviers pour optimiser l'existant et accélérer la construction neuve

1 JOUR, 7 HEURES

IMMOBILIER ET LOGEMENT
SOCIAL

CODE :
LS27

Objectifs de la formation

Identifier les nouveaux droits et obligations des opérateurs du logement social vis-à-vis des locataires, des collectivités et des autres acteurs du logement social

Savoir exploiter les dispositifs favorisant la transparence, la mobilité et l'optimisation de l'occupation du parc social

Repérer les nouveaux leviers juridiques de financement et d'accélération de la construction de logements neufs

Déterminer les impacts de l'obligation de regroupement pour son organisme

Anticiper les évolutions du métier de bailleur social

Animée par

- NAUDIN Anne-Cécile
Avocate,

Public concernés

- Directeur et responsable immobilier ; Directeur et responsable technique, patrimoine et travaux ; Directeur et responsable développement immobilier ; Chargé d'opération ; Maître d'œuvre ; Personnel des services de gestion locative, de recouvrement et contentieux ; Directeur d'agence gérant un parc de logements sociaux ; Élu local

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif général : 995,00 €HT

Faire le point sur les objectifs de la loi ELAN et son articulation avec la réglementation existante

- Positionner la loi ELAN dans la démarche de simplification, modernisation et déploiement du numérique pour les logements sociaux
- Identifier les convergences ou les remises en question des dispositifs existants : loi MOP, SRU, ALUR
- Analyser les impacts sur les relations entre les acteurs : collectivités, bailleurs et maîtres d'œuvre

Optimiser l'occupation du parc social et mieux l'adapter à la situation des locataires

- Anticiper les impacts de l'encadrement des loyers
 - Comprendre comment le réexamen de la situation des locataires tous les trois ans permet de répondre aux souhaits de mobilité
 - Faire le point sur les évolutions en matière de transparence d'attribution des logements et sur la clarification des critères de cotation au niveau des territoires
 - Être vigilant sur les possibilités de proposition de relogement
-

Dynamiser la création de nouveaux logements sociaux : les principaux dispositifs de la loi ELAN

- Maîtriser les nouvelles conditions de vente des logements sociaux : à qui vendre, quels sont les intérêts des différents acteurs de l'opération et comment la réaliser
 - Exploiter les mesures facilitant la transformation de bureaux en logements
 - Analyser le nouveau rôle des élus locaux en matière de mixité sociale
 - Renforcer le rôle de maîtrise d'ouvrage des organismes HLM pour accélérer les procédures
 - Trouver l'équilibre entre qualité et réduction des coûts
-

Identifier les impacts de l'obligation de regroupement des organismes de moins de 15 000 logements

- Connaître les conditions et les modalités de regroupement
 - Faire le point sur les avantages et les risques des regroupements : mutualisation de trésorerie, partage du risque financier des bailleurs fragiles, préservation de la relation de proximité locale
 - Dresser la liste des critères clés pour faire les bons choix et assurer la pérennité d'un regroupement
 - Clarifier les obligations d'information vis-à-vis des locataires
-

Repérer les nouvelles opportunités de financement

- La gestion de trésorerie
 - Avances et prêts participatifs
 - Bons obligataires
 - Les gages espèces consentis par les OPH
-

S'approprier les nouvelles dimensions du métier de bailleur social

- Découvrir les nouvelles activités ouvertes aux bailleurs sociaux en matière de construction d'équipements et de prestations de services
 - Maîtriser le cadre juridique dans lequel ces nouveaux métiers doivent s'exercer
-

Dates

Paris

18/11/2022

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont

téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.